

Délibération n°143/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 13/09/2023

Nombre de présents : 60

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de membres en exercice : 78

Nombre de votants : 67

Date d'affichage : 13/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts de Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du treize septembre deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, DUFOUR Vincent, FERRON Claude, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte, JARD Nathalie, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), BECKER Cécile, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme Hermier), JASKOT Richard, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, REVERDY Chantal, VANDAELE Jean-Luc (pouvoir à Mme Lepré), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Rigault), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CORDET Yannick, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, PAURON Éric, PROT Michel.

Secrétaire de Séance : Mme Maryline THIEULENT

OBJET : Attribution du marché pour la fourniture de chaleur renouvelable à partir de bois énergie pour le centre aquatique à Toucy

Messieurs Jean Massé, Dominique Morisset, Claude Millot et Dominique Charpentier ne prennent pas part au vote.

-Vu le code de la commande publique ;

-Vu la délibération n°057/2023 du 24 avril 2023 portant lancement de la consultation pour le marché de marché pour la fourniture de chaleur renouvelable à partir de bois énergie pour le centre aquatique à Toucy,

- Considérant la consultation d'entreprises lancée sur le site « Ternum », le 12 juillet 2023 ;

Délibération n°143/2023

- Considérant la date limite de remise des offres étant fixée au 18 août 2023 à 12h00.
- Considérant la commission d'appel d'offre réunie le 15 septembre 2023 à 9h30, pour procéder à l'attribution des lots ;
- Considérant qu'une (1) offre a été reçue dans les délais impartis.
- Considérant l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 15 septembre 2023 pour retenir la sélection des entreprises,
- Après avoir entendu l'exposé du vice-président en charge du patrimoine et des travaux,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 55 voix pour, 6 contre et 2 abstentions :

- **Attribue le marché pour la fourniture de chaleur renouvelable à partir de bois énergie pour le centre aquatique de Toucy à la CHARBONNETTE SCIC ENERGIE pour un montant de 1.461.566 € HT sur 15 ans ;**
- **Autorise le Président à signer les marchés ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

